

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 57	Présents : 46	Votants : 53
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt, le six novembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes de l'Espace « les Chênes » à CRAC'H.

Etaient présents : Annie AUDIC, Marine BARDOU, suppléante de François LE COTILLEC (absent), Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Jean-Luc FAUVEL, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Jean-Michel LASSALLE, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Olivier LEPICK, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Nathalie GUEMY à Claire MASSON, Lénéïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Gérard PILLET à Diane HINGRAY, Fabrice ROBELET à Olivier COJAN.

Absents excusés : Hélène CODA POIREY, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Aurélie RIO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/139	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Yves NORMAND, Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2020DC/140	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2020DC/141	PLU intercommunal : proposition d'opposition au transfert automatique de la compétence	DECIDE : - de ne pas se saisir de cette compétence et que chaque Commune-membre soit destinataire d'un courrier d'information et d'un projet de délibération permettant de s'opposer à ce transfert automatique.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2020DC/142	Pouvoirs de police spéciale : proposition d'opposition au transfert automatique	DECIDE : - de ne pas se saisir de cette compétence et que chaque Commune-membre soit destinataire d'un courrier d'information et d'un projet de délibération permettant de s'opposer à ce transfert automatique.	Délibération adoptée à l'unanimité

N° 2020DC/143	Modification de l'ordre du jour	DECIDE : - de supprimer les points n°8 et n°9 suivants de l'ordre du jour : - AURAY – Porte Océane 3, place de l'Europe : Acquisition en rez-de-chaussée du bâtiment de l'Atelier des Entreprises, - Présentation du bilan PLH année 4	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/144	Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur le périmètre des Parcs d'activités communautaires	DECIDE : - d'approuver le principe de la délégation à Auray Quiberon Terre Atlantique de l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre des Parcs d'activités existants et en devenir du territoire intercommunal ; - d'autoriser la mise en œuvre de la démarche de délégation évoquée ci-dessus avec l'ensemble des communes concernées ; - de déléguer au Président l'exercice de ce droit, afin de pouvoir le mettre en œuvre dès que les communes auront délibéré sur la délégation des droits de préemption.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/145	Avis de la Communauté de communes sur les dérogations au repos dominical à l'initiative du Maire	DECIDE : - de donner un avis favorable sur toute dérogation au repos dominical à l'initiative du Maire, et notamment pour l'année 2021 sur les demandes de : - la Commune d'Auray : les dimanches 10 janvier ; 27 juin ; 29 août ; 12, 19 et 26 décembre 2021 ; - la Commune de Locmariaquer : les dimanches 20, 27 juin ; 4, 11, 18, 25 juillet ; 1, 8, 15, 22, 29 août et 5 septembre 2021 ; - la Commune de Quiberon : les dimanches 25 avril ; 4, 11, 18 et 25 juillet ; 1, 8, 15, 22, 29 août ; 19 et 26 décembre 2021 ; - la Commune de Saint-Pierre Quiberon : les dimanches 2, 9, 16 mai ; 4, 11, 18, 25 Juillet ; 8, 15, 22, 29 août ; 19 et 26 décembre 2021 ; - d'autoriser M. le Président à informer les Maires concernés de cet avis et à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Etaient présents : Annie AUDIC, Marine BARDOU, suppléante de François LE COTILLEC (absent), Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Jean-Luc FAUVEL, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Marie-Pierre HELOU, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN, Jean-Michel LASSALLE, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Odile ROSNARHO, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Paul CHAPEL à Olivier LEPICK, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Nathalie GUEMY à Claire MASSON, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Gérard PILLET à Diane HINGRAY, Fabrice ROBELET à Olivier COJAN.

Absents excusés : Gildas GOUARIN, Aurélie RIO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 47	Votants : 55
--------------------------	---------------	--------------

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2020DC/146	Bâtiment communautaire : projet de construction	DECIDE : - de créer l'autorisation de programme correspondant à cette opération ; - d'inscrire les crédits d'études dès le vote du budget principal 2021 ; - d'engager les études nécessaires à la programmation de l'équipement communautaire et à l'aménagement du foncier pour préparer la fin du portage de l'Etablissement Public Foncier ; - de donner tout pouvoir M. le Président et de l'autoriser à signer document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/147	Appel à Projet « Territoire d'Innovation » : Auray Quiberon Terre Atlantique partenaire de Morbihan Energie - Signature de l'accord de consortium	DECIDE : - d'approuver le projet d'accord de consortium; - d'autoriser M. le Président à signer cet acte ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/148	Compagnie des Ports du Morbihan et Atout Ports Constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique	DECIDE : - d'approuver le projet de création d'un groupement d'intérêt économique entre la Compagnie des Ports du Morbihan et Atout Ports ; - de donner mandat aux représentants de la Communauté de communes pour approuver cette modification statutaire lors d'une prochaine assemblée générale de la Compagnie des Ports du Morbihan.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/149	Pôle d'Echanges Multimodal – Convention n°11 de financement des travaux de mise en accessibilité des quais et du passage souterrain de la gare d'Auray	DECIDE : - d'autoriser la signature de la convention n°11 définissant le financement de la phase réalisation DCE/ACT/VISA et travaux relative à la mise en accessibilité des quais et du passage souterrain, ainsi que de tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/150	Désignation des représentants communautaires à la Mission locale du Pays d'Auray	DECIDE : - de désigner pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Mission locale :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Commune	Représentant désigné
AURAY	Monsieur Pierrick KERGOSIEN
BELZ	Madame Dominique DE WIT
BREC'H	Monsieur Olivier COJAN
CAMORS	Madame Christelle JAFFRE-DANET
CARNAC	Madame Katia SCULO
CRAC'H	Madame Annie AUDIC
ERDEVEN	Madame Marie-Françoise LE JOSSEC
ETEL	Madame Hélène CODA POIREY

HOEDIC	Monsieur Jean-Luc CHIFFOLEAU
HOUAT	Monsieur Philippe LE FUR
LA TRINITE SUR MER	Monsieur Yves NORMAND
LANDAUL	Monsieur Alain DONY
LANDEVANT	Monsieur Pascal LE CALVÉ
LOCMARIAQUER	Monsieur Hervé CAGNARD
LOCOAL-MENDON	Madame Karine BELLEC
PLOEMEL	Madame Lénaïck LE PORT-HELLEC
PLOUHARNEL	Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF
PLUMERGAT	Madame Odile ROSNARHO
PLUNERET	Madame Valérie DIARD-MARTIN
PLUVIGNER	Madame Diane HINGRAY
QUIBERON	Madame Sophie LEMOULINIER
SAINT PHILIBERT	Monsieur François LE COTILLEC
SAINT PIERRE QUIBERON	Monsieur François SERMIER
SAINTE ANNE D'AURAY	Madame Marie-Pierre HELOU

N° 2020DC/151	Avenant à la convention d'avance remboursable consentie à la Mission Locale	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention d'avance remboursable consentie à la Mission Locale et d'approuver le report des échéances, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/152	Prise en compte des frais supplémentaires liés au contexte de la pandémie de la COVID-19 : avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à la gestion de trois aires d'accueil permanentes des gens du voyage et d'une aire de grands passages	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public en cours, liant Auray Quiberon Terre Atlantique à l'Association Soliha Morbihan, pour assurer, en qualité de délégataire, la gestion de trois aires d'accueil permanentes des gens du voyage et d'une aire de grands passages du territoire, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/153	Adoption grille tarifaire Golf de Saint-Laurent 2021	DECIDE : - d'approuver la grille tarifaire du Golf de Saint-Laurent proposée ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

PROPOSITIONS TARIFS 2021 - GOLF DE SAINT-LAURENT

ABONNEMENTS

Abonnement Golf de Saint-Laurent		Paiement		% augmentation	Prélèvement mensuel		% augmentation
		Comptant	Comptant		2020	2021	
		2020	2021		2020	2021	
Unisite (Parcours 18 et 9 trous)	Individuel	1 482 €	1 512 €	2,02%	130 €	133 €	2,31%
	Couple	2 360 €	2 408 €	2,03%	207 €	212 €	2,42%
	Moins de 40 ans	1 037 €	1 058 €	2,03%	91 €	93 €	2,20%
	Moins de 40 ans couple	1 653 €	1 686 €	2,00%	145 €	147 €	1,38%
	Jeunes moins de 26 ans	570 €	582 €	2,11%	Non	Non	
	Jeunes moins de 18 ans	210 €	212 €	0,95%	Non	Non	
	Jeunes moins de 13 ans	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	
Unisite (Parcours 9 trous Uniquement)	Individuel	821 €	839 €	2,19%	72 €	73 €	1,39%
	Moins de 40 ans	570 €	582 €	2,11%	50 €	51 €	2,00%

GREEN FEES	Basse saison: du 01,01 au 28,03 et du 02,11 au 31,12			Moyenne saison du 29,03 au 02,07 et du 30,08 au 01,11 hors WE: Pâques/Ascension/Pentecôte en Haute saison			Haute saison: du 03,04 au 05,04 et du 13,05 au 16,05 et du 22,05 au 24,05 et du 03,07 au 29,08		
	2020	2021	variat 2020/2021	2020	2021	variat 2020/2021	2020	2021	variat 2020/2021
18 trous public	42,00 €	42,00 €	0,00%	62,00 €	63,00 €	1,61%	67,00 €	68,00 €	1,49%
18 trous jeune -26 ans	21,00 €	21,00 €	0,00%	31,00 €	32,00 €	3,23%	33,00 €	34,00 €	3,03%
9 trous public Les Menhirs	30,00 €	30,00 €	0,00%	41,00 €	42,00 €	2,44%	41,00 €	42,00 €	2,44%
9 trous jeune Les Menhirs -26 ans	15,00 €	15,00 €	0,00%	20,00 €	20,00 €	0,00%	20,00 €	20,00 €	0,00%

LOCATION	2021	2021	variat 2020/2021
1 dub	3,00 €	3,00 €	0,00%
1/2 Série	10,00 €	10,00 €	0,00%
Série complète	30,00 €	30,00 €	0,00%
Chariot électrique	15,00 €	15,00 €	0,00%
Chariot manuel	5 €	5 €	0,00%
Voiturette 18 trous	32 €	33 €	3,13%
Voiturette 9 trous	21 €	21 €	0,00%
Carnet 30 voiturettes abonné	435 €	435 €	0,00%
Casier individuel	120 €	123 €	2,50%

PRACTICE - Unités valables 18 mois (hors OP commerciale)	2020	2021	variat 2020/2021
1 seau	4,80 €	4,90 €	2,08%
3 seaux	12,60 €	12,90 €	2,38%
Recharge 70 unités	20,00 €	20,00 €	0,00%
Recharge 160 unités	40 €	supp	-
Recharge 200 unités	-	50 €	-
Recharge 280 unités	60 €	supp	-
Recharge 300 unités	-	70 €	-
Recharge 500 unités	-	100 €	-
Recharge 530 unités	100 €	supp	-

N° 2020DC/154	Décision modificative n°2 du budget Assainissement collectif	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la décision modificative n°2 sur le budget Assainissement collectif conformément au tableau ci-dessous ; - de charger M. le Président et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
----------------------	---	---	---

Section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opération 11 - 2315 Installations, matériel et outillage technique	-158 468,00 €		
Opération 30 - 2315 Installations, matériel et outillage technique	158 468,00 €		
Total dépenses d'investissement	0,00 €	Total recettes d'investissement	0,00 €

N° 2020DC/155	Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	DECIDE : - de prendre acte des désignations votées par les communes comme suit :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	---	---	---

AURAY	Pierrick Kergosien
BELZ	Bruno Goasmat
BRECH	Fabrice Robelet
CAMORS	Jean-Jacques Corbel
CARNAC	Pascal Le Jean
CRACH	Jean-Loïc Bonnemains
ERDEVEN	Dominique Riguidel
ETEL	Guy Hercend
HOEDIC	Jean-Luc Chiffoleau
HOUAT	Philippe Le Fur
LA TRINITE SUR MER	Jean-Paul Le Nin
LANDAUL	Alain Dony
LANDEVANT	Philippe Zeo
LOCMARIAQUER	Bertrand Mahé
LOCOAL MENDON	Jean-Luc Fauvel
PLOEMEL	Lénaïck Le Port-Hellec
PLOUHARNEL	Chantal Le Bihan-Le Piouff
PLUMERGAT	Philippe Le Ray
PLUNERET	François Pommois
PLUVIGNER	Diane Hingray
QUIBERON	Serge Brosolo
SAINT PHILIBERT	Philippe Flohic
ST PIERRE QUIBERON	Stéphanie Doyen
STE ANNE D'AURAY	Maria Le Frapper

N° 2020DC/156	Approbation des attributions de compensation définitives	DECIDE : - de fixer les attributions de compensation définitives pour 2020 selon le tableau ci-dessous au regard de l'évaluation des charges arrêtée par la CLECT :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
------------------	---	--	---

	AC de référence 2020 (1)	Impact matériel de protection COVID (2)	Coût IDS 2019 (3)	Coût médiathèques 2019 (4)	AC définitives 2020 (= 1 + 2 + 3 + 4)
AURAY	2 179 182 €	-13 115 €		-6 417 €	2 159 650 €
BELZ	251 060 €	-8 531 €	-28 031 €	-2 321 €	212 177 €
BRECH	299 857 €	-14 432 €	-35 505 €	-3 373 €	246 547 €
CAMORS	87 306 €	-7 926 €	-12 568 €	-1 893 €	64 919 €
CARNAC	2 823 441 €	-8 722 €			2 814 719 €
CRACH	463 917 €	-6 790 €	-28 170 €	-2 157 €	426 800 €
ERDEVEN	300 813 €	-9 275 €	-35 009 €	-2 810 €	253 719 €
ETEL	182 650 €	-3 300 €	-10 388 €	-1 776 €	167 186 €
HOEDIC	42 371 €	-341 €	-2 736 €	-640 €	38 654 €
HOUAT	56 988 €	-1 176 €	-2 200 €	-768 €	52 844 €

LA TRINITE SUR MER	961 495 €	-9 444 €	-23 947 €		928 104 €
LANDAUL	145 673 €	-6 388 €	-13 401 €	-1 551 €	124 333 €
LANDEVANT	498 559 €	-5 138 €	-16 712 €	-2 162 €	474 547 €
LOCMARIAQUER	259 063 €	-11 691 €	-25 018 €	-1 521 €	220 833 €
LOCOAL MENDON	282 314 €	-8 238 €	-18 218 €	-2 031 €	253 827 €
PLOEMEL	161 331 €	-5 809 €	-25 791 €	-1 893 €	127 838 €
PLOUHARNEL	415 152 €	-4 757 €	-20 379 €	-1 629 €	388 387 €
PLUMERGAT	61 105 €	-6 112 €	-15 740 €	-2 289 €	36 964 €
PLUNERET	322 806 €	-8 809 €	-26 743 €	-2 853 €	284 401 €
PLUVIGNER	888 007 €	-8 875 €	-31 897 €	-3 651 €	843 584 €
QUIBERON	2 979 687 €	-5 165 €	-40 084 €	-4 713 €	2 929 725 €
SAINT PHILIBERT	419 500 €	-6 130 €	-10 328 €		403 042 €
ST PIERRE QUIBERON	1 027 504 €	-6 607 €	-36 992 €	-2 291 €	981 614 €
STE ANNE D'AURAY	72 748 €	-2 564 €	-12 628 €	-1 648 €	55 908 €
TOTAL	15 182 529 €	-169 335 €	-472 485 €	-50 387 €	14 490 322 €

N° 2020DC/157	Attribution d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables pour la Commune de Brec'h	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 21 875 € à la Commune de Brec'h pour son projet d'aménagement d'une piste cyclable route de Corn Er Hoet et rue du Pont-Douar.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/158	Modification du périmètre territorial de collecte de la taxe de séjour intercommunale	DECIDE : - d'intégrer la Commune de la Trinité-sur-Mer dans le périmètre de collecte de la taxe de séjour intercommunale ; - de dire que la taxe de séjour intercommunale s'applique sur le territoire de la Commune de la Trinité-sur-Mer dans les conditions de la délibération n°2018DC/087 en date du 13 juillet 2018 instituant la taxe de séjour intercommunale, et de la délibération n°2018DC/106 en date du 28 septembre 2018 fixant les modalités de collecte de la taxe de séjour intercommunale.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2020DC/159	Modification du tableau des emplois et des effectifs	DECIDE : - de créer les emplois permanents suivants au sein des services de la Collectivité ; en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ; -de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2016DC/173 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Nombre	Poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade(s)	Quotité d'emploi	Date
1	Directeur général des services	A	Administrateur	Administrateur Administrateur hors classe Administrateur général	Temps complet	16/11/2020
3	Directeur Général Adjoint	A	Emploi fonctionnel Directeur général adjoint des services 40 000/150 000 habitants		Temps complet	16/11/2020
1	Ingénieur bureau d'études et travaux Eau Assainissement	A	Ingénieur	Ingénieur Ingénieur principal	Temps complet	16/11/2020
1	Ingénieur bâtiment Ingénierie et patrimoine	A	Ingénieur	Ingénieur Ingénieur principal	Temps complet	16/11/2020
1	Directeur des ressources humaines	A	Attaché	Attaché Attaché principal	Temps complet	16/11/2020
1	Responsable adjoint affaires juridiques et assemblées	A	Attaché	Attaché Attaché principal	Temps complet	16/11/2020
1	Technicien suivi pollutions Eau Assainissement	B	Technicien	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Temps complet	16/11/2020
1	Technicien métrologie Eau Assainissement	B	Technicien	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Temps complet	16/11/2020
1	Assistante direction générale mutualisée AQTA/PETR	B	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet	16/11/2020
2	Contrôleur Assainissement collectif	C	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique Principal 1ère classe	Temps complet	16/11/2020
1	Agent de maîtrise bâtiment Ingénierie et patrimoine	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	Temps complet	16/11/2020
1	Opérateur technique service Déchets	C	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique Principal 1ère classe	Temps complet	16/11/2020

N° 2020DC/160	Désignations au sein de Frances Dignes	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner pour siéger au sein de l'association France Dignes : - M. Paul CHAPEL, Vice-président, Délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, en tant que titulaire, - Mme Aurélie RIO, Vice-présidente, Déléguée au plan climat air énergie, en tant que suppléante. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
---------------	--	---	---